FRC19775a
Cote
FRC
19775

FAUT-IL

DES

ASSIGNATS-MONNOIE

OU

DES QUITTANCES DE FINANCE

POUR LA LIQUIDATION DE LA DETTE PUBLIQUE?

OPINION présentée par M. de LANDINE, *député de Forez, le 3 Septembre 1790, à l'assemblée nationale, & dont elle a ordonné l'impression.*

MESSIEURS,

LE problême présenté par votre comité à la discussion de cette assemblée, ce problême important sur la liquidation de la dette publique peut changer dans ces effets la face du royaume & les destinées de la France. Doit-on rembourser les créanciers de l'état par une émission considérable d'assignats ayant comme monnoie un cours forcé? doit-on au contraire se garantir d'une ressource si violente, lui en substituer une plus modérée, en employant des quittances de finance? l'une & l'autre opinion a des partisans; l'une & l'autre a des adversaires. C'est dans vos mains que la balance politique sur cette question conserve encore son équilibre. Mon sentiment ne peut y être d'un grand poids; mais je viens y déposer mon foible grain, comme un tribut que je vous dois, comme un tribut de mon desir pour éviter tout choc trop rapide dans les rouages du gouvernement, comme un tribut enfin de mon amour sincere pour la paix & la vérité.

Deux milliards d'assignats-monnoie jettés en ce moment au milieu de toutes les classes des citoyens, m'ont paru le plus grand des maux; je viens donc en combattre l'émission.

THE NEWBERRY LIBRARY

Deux millards de papiers nationaux, de quittances de finance, distribués aux seuls créanciers de l'état, me paroissent satisfaire à la fois la justice & l'intérêt public ; je viens donc en soutenir les avantages.

Loin de détruire un système pour ne les remplacer par aucun autre, j'ai examiné attentivement les deux propositions du comité, j'ai fait mon choix entr'elles ; & c'est ce choix qu'il est de mon devoir de vous déclarer.

L'état va se trouver grevé d'une dette exigible, montant à 19 cents millions. Il faut la liquider ; il faut la solder.

Sera-ce au moyen d'une création de deux millards d'assignats, représentant, dans leur valeur particuliere, depuis une somme considérable jusqu'à la plus modique ? Considérons dès-lors quels effets leur cours va produire, & dans le moment actuel & dans le temps qui doit le suivre. Embrassons pour un instant, par la pensée, ce qui doit être, ce qui sera ; osons enfin déchirer le masque trompeur du présent, pour découvrir les horribles traits que l'avenir peut nous présenter.

En éloignant les froids calculs de l'agiotage & tout raisonnement subtil de la banque, il faut en revenir aux idées simples, qui sont les idées vraies. Pourquoi les peuples se sont-ils accordés à donner une valeur représentative aux métaux ? Quel est cette convention tacite, mais générale, qui les rend les signes réels des denrées, des marchandises, les moyens certains & invariables de se procurer le nécessaire, l'aisance, de savourer toutes le productions de la nature, comme toutes les jouissances des arts, de s'approprier enfin tout ce qui est beau, tout ce qui est utile ? Pourquoi, au lieu de ces signes métalliques le papier plus léger, plus commode à transporter, plus expéditif pour les échanges, n'a-t-il pas été universellement préféré ? Quelle puissante raison enfin a donc affis inébranlablement l'empire de l'or & de l'argent, & a fait disparoître successivement comme usurpatrices, comme indignes de crédit & de confiance, ces monnoies de cuir, de vélin, de papier, qui, à des époques désastreuses, en ont éphémerement tenu lieu ? Cette préférence s'est établie sur deux bases qu'il est très-important de ne jamais perdre de vue. 1°. La rareté des métaux, & l'abondance des autres matieres qu'on auroit voulu leur substituer ; 2°. le travail considérable que les premiers exigent pour se transformer en monnoie. Depuis l'instant où l'esclave descend dans les mines du nouveau monde, où il fonde d'horribles abîmes pour en retirer le mobile de toutes les entreprises, de toutes les espérances humaines, jusqu'à celui où le métal devenu monnoie, peut les réaliser, que d'efforts, que de peines, que de dangers ! c'est en considérant un écu de six livres, que le législateur doit se dire ; cet objet, dans un petit espace, renferme

réellement la valeur de six journées d'hommes ; il a fallu réellement six journées de son travail constant pour en faire ce signe utile ; on peut donc aussi en payer le labeur de six journées ; car celui qui le recevra, aura échangé son travail de la semaine contre la représentation réelle, intrinseque & non fictive d'une semaine de travaux. Si la vraie richesse repose uniquement sur le bras de l'homme, si elle est l'unique produit de l'emploi de son temps, c'est un véritable trésor que celui qui a concentré le produit de beaucoup de travaux dans un signe dont la peine & le salaire de la fabrication, égalent la peine & le salaire que l'on veut payer. Quelle autre monnoie offre la même rareté dans sa matiere, la même valeur dans sa fabrication, & par conséquent la même valeur dans son échange ? La confiance générale accordée aux métaux, n'est donc pas illusoire & vaine ; elle doit l'être pour tout autre signe.

D'après cette réflexion, dont vos lumieres, messieurs, feront dériver toutes les conséquences, j'en reviens directement à la question, c'est-à-dire, à l'influence que cet autre signe, ces assignats forcés doivent avoir sur le moment présent.

Des créanciers qui ont contracté avec l'état s'en emparent, mais pour les verser à leur tour sur leurs créanciers,

Les premiers redoutant à la fois & d'éprouver une baisse sur le numéraire fictif, dont l'abondance doit avilir la valeur, & de l'employer à des acquisitions qui leur paroîtront d'autant plus onéreuses qu'elles seront urgentes, & portées par la concurrence de la crainte au-delà de leur prix, chercheront une issue pour se débarrasser des assignats sans acquérir ; & ils la trouveront aisément, cette issue, puisque l'assignat aura un cours forcé & sera monnoie.

Toute dette particuliere sera donc payée en assignats. Tout débiteur se liquidera ; tout créancier de bonne foi se verra rembourser en papier le produit de l'économie de ses peres, & des travaux de sa vie. Ainsi, ces papiers viendront refluer sur les véritables familles de l'état, sur les propriétaires. Ceux-ci déjà surchargés de terres & d'impôts, perdant néanmoins les revenus en argent qui seul leur permettoit de fertiliser les unes & de payer les autres, se verront encore contraints d'ajouter des domaines à leurs domaines, & des champs infertiles à des champs ingrats. Dans la terreur de perdre, ils accroîtront leurs propriétés, en voyant s'évanouir les seuls moyens de les faire valoir. Pauvres au milieu des biens, ils auront des terres & point des bras. Ils récolteront peu, & l'état leur demandera beaucoup. Mais, s'ils sont ruinés, c'est l'état qui supportera leurs pertes ; il n'est riche que de la richesse publique ; il n'est florissant que par la juste division des héritages, les succès de l'agriculture, une

impoſition facile à retirer, en un mot, par les bienfaits de ſa propre adminiſtration.

Quel bouleverſement dans les fortunes ! que d'échanges, que d'actes, que de procès, que de troubles ! au milieu de tous les citoyens en agitation ; ſe flatte-t-on que la France reſte tranquille ? les convulſions des individus aſſureront-elles le repos public ?

A peine ſortis d'une criſe heureuſe, & ſeulement obſcurcie par quelques déſaſtres particuliers, voulons-nous l'échanger contre une criſe terrible & funeſte, foiblement adoucie par les avantages que ſauront en retirer quelques individus iſolés ? Là, ce fut une vaſte mer où le calme a repoſé ſur l'ondulation légere & la mutinerie de quelques flots. Ici, ce ſera une tempête générale, produite par le gonflement de toutes les vagues, leur choc effrayant & continuel, le cahos de leurs mouvemens tumultueux, & dont le bruit ſiniſtre s'augmentera encore par les cris des oiſeaux de proie, ſe réjouiſſant toujours au milieu des orages & des ténebres de l'horiſon.

Tel ſera, je le redoute, le moment préſent. L'avenir, du moins, nous offrira-t-il quelque eſpoir plus conſolateur ? Non, meſſieurs, & voici mes preuves : l'émiſſion des papiers pour deux milliards, double le numéraire du royaume ; &, dès-lors, les denrées doublent de prix. Il eſt, vous ne l'ignorez pas, une proportion invincible qui tend ſans ceſſe à mettre un parfait niveau entre la rareté ou l'abondance des eſpeces, & la cherté ou la diminution du prix des fruits de la terre ; pour toutes les nations, cette propoſition eſt ſucceſſive & graduelle ; pour nous, elle s'établira par ſecouſſe & preſque tout-à-coup.

D'un autre côté, le ſalaire de l'ouvrier, de l'artiſan doit ſe combiner, ſoit avec l'abondance plus ou moins grande des denrées, ſoit avec la circulation plus ou moins forte de l'argent. Pour nous, l'avarice de celui qui occupe viendra lutter contre la demande de celui qui eſt occupé. L'un voudra aſſujettir l'autre par le beſoin, au taux qu'il voudra fixer ; celui-ci combattra, par l'inertie, par le tableau de ſes ſouffrance, & peut-être par cet effrayant remede aux maux extrêmes, l'inſurrection. Pour nous, cette gradation que le temps amene inſenſiblement entre les richeſſes publiques & les travaux particuliers, ne pourra plus exiſter : tout échelon ſera rompu.

Si les denrées enchériſſent, ſi leur prix accroît indiſpenſablement celui des ſalaires, alors nos manufactures périſſent ; l'état eſt ruiné. C'eſt la modicité de la valeur des comeſtibles qui permet au fabriquant de travailler pour une rétribution modique. L'objet fabriqué paſſe dès-lors à bon compte dans les magaſins du manufacturier. Auſſi-tôt ce dernier éteint toute concurrence avec l'étranger : la perfection de ſa main-d'œuvre,

le fini de l'ouvrage & ſon prix avantageux lui ſont accorder la préférence dans tous les marchés. Dès-lors, les commiſſions affluent ; le numéraire des états voiſins s'en échappe pour ſe répandre au milieu de nous ; les mers ſe couvrent des navires de notre négoce ; les foires s'embelliſſent par le luxe de nos productions ; nos attelliers ſe peuplent d'ouvriers ; la mendicité ceſſe ; l'indigence fuit ; & le commerce national s'éleve, s'accroît & propage ſa ſplendeur. Alors, mais ſeulement alors cette branche de la proſpérité publique ſe couvre de fruits pour celui qui la cultive, & des fleurs pour les jouiſſances des autres peuples, & l'avantage de l'univers.

Mais le commerce national, qui n'eſt que le produit d'un échange mutuel que fait la France avec les nations voiſines, ne peut exiſter ſans le numéraire réel ; nul autre n'en peut tenir lieu. Sans ce numéraire, le commerce, loin de nous être utile, va nous appauvrir, & l'état verra ſe convertir en poiſon funeſte cet aliment qui lui eſt cependant ſi néceſſaire. Des aſſignats, naîtront la perte du crédit, de nos atteliers, de notre population, de notre marine marchande, & tous les maux que doit entraîner la privation d'objets de luxe, dont l'uſage eſt devenu inhérent à notre bonheur. Il ne faut pas réfléchir long-temps pour reconnoître que nous ne recueillons point, au milieu de nous, les deux matieres premieres de notre principal négoce, la laine & la ſoie. L'une eſt fournie en grande partie par les états ſeptentrionaux ; l'autre, par les régions du midi. Nos plus beaux draps, nos plus riches étoffes ont reçu de nos mains le mérite de leur fabrication ; mais ce ſont nos voiſins qui nons ont fourni ce qui les compoſe.

Pour me borner à un ſeul exemple, chaque année les manufactures de Lyon retirent, pour pluſieurs millions, les ſoies fines & l'organſin du Piémont, du royaume de Naples & des autres contrées de l'Italie. Ces ſoies ſont achetées avec de l'argent, ou en échange de marchandiſes qui le repréſentent. Ces ſoies, pour obtenir les diverſes nuances & les couleurs du goût, ont beſoin de drogues & de bois de teinture que l'Inde & l'Amérique nous cédent par les mains de laborieux navigateurs, dont la plupart ſont encore étrangers ; & l'argent ſort, de toutes parts, de nos comptoirs, pour aller alimenter les leurs.

Sitôt que l'emplette des ſoies eſt faite, que l'art les a préparées, c'eſt l'inſtant où l'induſtrie nationale s'en empare pour rendre à ſon tour tributaires les autres nations. Les mains de l'artiſan ſont guidées & tracent ces deſſeins rians & voluptueux qui aſſurent à nos fabriques le tribut du luxe & de la vanité européenne. Les commiſſions s'expédient ; l'Eſpagnol envoie en retour ſes piaſtres, & le Ruſſe ſes roubles ; le change s'en effectue ;

mais ces nations vont bientôt trouver le moyen de le rendre ayantageux. C'eſt du papier qu'elles acheteront ; c'eſt avec des aſſignats qu'elles ſatisferont à leurs créances ; plus de retour en numéraire ; par-tout un diſcrédit ſur le papier de nos principales villes de commerce ; un change onéreux les flétrit ; dès-lors, tandis qu'un fleuve d'or ſortant de nos frontieres s'étend chaque jour ſur des plaines étrangeres qu'il fertiliſe, une aridité devorante, de vains papiers, de ſtériles aſſignats tariſſent les ſources de la proſpérité publique ; dès-lors, l'argent diſparoîtra entiérement ; ſa rareté en accroîtra la rareté, comme la terreur double, le péril & multiplie les fantômes. Plus d'échanges, plus d'arts, plus de commerce ; nos richeſſes au loin, des richeſſes imaginaires dans nos foyers ; plus d'or, mais du papier ; des biens à vendre & tant d'incultes ; mille domaines & pas un écu pour être en état de les cultiver, l'état gonflé ſur le champ d'un embonpoint funeſte ; mais qui diſparoît pour montrer l'horrible maigreur & ſon entiere diſſolution.

Tel peut être le fruit d'un remede extrême, créant pour un inſtant une eſpérance menſongere, & un réveil trompeur que doit ſuivre une inévitable & mortel engourdiſſement. Ainſi l'opinion émeut d'abord, énivre enſuite, éteint peu à peu la vie, & produit enfin d'horribles convulſions, & l'affreux repos du néant.

La création de 400 millions d'aſſignats-monnoie, nous a-t-on dit, a été très-utile à la province, puiſqu'elle a retiré des banquiers de Paris cent millions au moins qu'ils lui devoient, & qu'il leur auroit été impoſſible de payer par le reſſerrement du numéraire. Ce n'eſt point à la province, mais aux ſeuls banquiers & faiſeurs d'affaires que cette émiſſion a été utile : eux ſeuls ſont parvenus à ſe libérer en rejettant le *déficit* des papiers ſur leurs créanciers. Eux ſeuls, après avoir reçu des eſpeces ou des marchandiſes qui les repréſentent, les ont rembourſées avec un prix d'opinion.

Non, ce n'eſt point une fiction déſordonnée que celle qui fait préſager qu'en augmentant les cauſes du mal, on ne peut le faire ceſſer. Je ne ſais pourquoi on ſe refuſeroit, au lieu de ce tableau fantaſtique du bonheur que doit produire une grande émiſſion de papiers comme moyens d'échange, de propoſer ce problême d'arithmétique plus ſimple, & dont la ſolution pourroit être bien plus utile : ſi l'émiſſion de 400 millions d'aſſignats ayant un cours forcé a augmenté le prix de l'argent, ſi les premiers éprouvent cinq à ſix pour cent de perte, quelle ſera la valeur de l'argent, & la perte ſur le papier, lorſqu'il y en aura en émiſſion cinq fois davantage ? Certes, on a eu raiſon de le dire, mais en le prenant dans un autre ſens, *ce ſeroit ſans doute une opération bien hardie que celle qui nous ſortant de l'état où nous nous trouvons*, feroit perdre 40 pour cent aux capitaliſtes, aux

commerçans, & aux propriétaires. Je sais qu'avant l'émission des 400 millions d'assignats, les billets de caisse, depuis l'interruption de leur change en argent à bureau ouvert, éprouvoient déjà une perte considérable ; mais, je le demande, les assignats, qui remplacent ces billets, ont-ils diminué cette perte ? l'argent est-il à meilleur compte ? deux milliards de plus d'assignats le feront-ils circuler plus abondamment ? Je consulte pour réponse, & ce discrédit naturel qu'éprouve tout papier forcé, & ces caisses d'échange contre l'argent que le patriotisme des provinces a été forcé d'y établir, & cette crainte naturelle de n'avoir pour gage de sa propriété, de sa subsistance, de sa vie que du papier.

L'état ne recevant que ce dernier pour les impositions, sera cependant contraint de le changer pour la solde des troupes de de terre & de mer. Tous ces marchés deviendront désastreux, toutes ses opérations coûteuses. Il faudra cependant, qu'il modere dans plusieurs lieux le prix des denrées, qu'il arrête l'émigration des ouvriers, qu'il adoucisse des peines, qu'il console des sacrifices, & qu'il calme le désespoir.

Il faut s'arrêter ; car vos lumieres, messieurs, devancent ce que que j'aurois à ajouter ; ce que d'autres opinans présenteront sans doute sur cette matiere ; mais, en me résumant, je dis qu'en créant pour une somme exhorbitante d'assignats, c'est avilir notre numéraire, & diminuer notre véritable richesse ; je dis que jamais le papier ne peut représenter l'or, & soutenir sa concurrence ; je dis que celui que vous croirez attacher à l'acquisition des biens nationaux n'acquerra point, & qu'il fera passer à ses légitimes créanciers, le produit de votre émission ; je dis que ces créanciers, propriétaires économes, véritables soutiens de l'état, supporteront presque seuls le fardeau de l'emploi des papiers, & que ceux-ci, comme une lepre politique, viendront frapper leurs cœurs d'accablement & leurs champs de stérilité. J'ai pensé qu'un mouvement aussi rapide, aussi général, s'unissant aux étincelles d'insubordination particuliere pourroit malheureusement allumer un incendie dévorant & funeste que la prévoyance législative doit prévenir. J'ai pensé que l'accroissement du numéraire, augmentant le prix des denrées, le riche ne deviendra pas plus opulent, tandis que le peuple deviendra plus malheureux. J'ai pensé qu'à la cherté des denrées tenoit celle des marchandises ; que le commerce, cette grande ressource des états modernes, s'anéantit pour nous, si l'ouvrier ne peut à bon compte vivre & travailler. J'ai dit enfin, que chaque nation voisine s'armant d'un siphon désastreux, épuisera notre or, fouillera dans le sein du corps politique, le dessechera, & produira son anéantissement. C'est au nom de la patrie qu'on vous a demandé, messieurs, pour deux milliards d'assignats ; c'est en son nom encore, que je

vous demande de les repouſſer loin d'elle. Une pareille reſſource couvre trop de dangers ; & ſi ſes ennemis avoient pu concevoir un vœu contre ſa liberté & ſa future ſplendeur, c'eſt peut-être celui-ci qu'ils auroient formé.

Si la premiere propoſition du comité de liquidation me paroît inadmiſſible, il n'en eſt pas de même de la ſeconde. Les quittances de finance, en effet, préſentent un moyen plus doux, & par conſéquent préférable. L'état eſt débiteur de dix-neuf cents millions de créances échues, ou qui vont être exigibles. Il doit d'abord à ſes créanciers une prompte liquidation de leurs prêts, de leurs avances, & auſſi-tôt une reconnoiſſance légale de leur valeur. L'état reſſemble en ce moment à un nombre infini de citoyens, qui, quoïque riches en propriétés foncieres, manquent de numéraire, & qui, ſans rien faire perdre à leurs créanciers, leur offrent de champs pour ſe libérer, ou s'engagent à leur déléguer le produit certain de leurs ventes.

Celui qui préſente plus de reſſources que de dettes, plus de biens territoriaux que de charges à acquitter, eſt dans une poſition gênée, mais non périlleuſe. Le créancier hypothécaire n'a pas droit de ſe plaindre, lorſqu'en lui conſervant ſes droits, on lui donne le choix, ou de l'acquiſition du fonds dont une partie de la propriété lui a déjà été aliénée par ſon hypotheque, ou de la délégation du prix qui va ſe trouver entre les mains de l'acquéreur.

Cette opération eſt celle que doivent produire les quittances d'état, ces reconnoiſſances liquidées de la dette publique : chaque porteur de ces quittances devient dès-lors un créancier hypothécaire des biens mis en vente par la nation. Dans le court intervalle, & de la liquidation & de la vente, un intérêt attaché à ces quittances témoigneroit le reſpect du corps légiſlatif pour les revenus de la propriété. Mon deſir ſeroit que cet intérêt fût de trois pour cent, & à peu près égal au produit des terres. Il ne ſeroit point aſſez modique pour priver de ſecours, ceux qui ayant toute leur fortune dans les créances du gouvernement ne trouveroient pas de reſſources ; il ne ſeroit point aſſez conſidérable pour engager le créancier à préférer ſon titre à l'acquiſition des propriétés nationales.

Tout paroît plus juſte alors, & tout devient aiſé ; car le crédit des états ſe fonde ſur la facilité de ſes opérations ; & la juſtice de ceux qui ordonnent, conſole ceux qui ſont ſoumis & aſſure leur obéiſſance.

Plus d'inquiétude dans toutes les claſſes ; & les nuages nébuleux abandonnent notre atmoſphere. Les quittances de finance n'étant plus un papier-monnoie, mais devenant réellement une obligation fonciere, & par conſéquent le vrai papier territorial, ne circulent plus dans les conditions les moins aiſées, & n'y em-

portent point cette espérance. Ces quittances, divisées en coupons de valeur diverse, rendroient tout échange, toute acquisition plus facile ; mais s'il étoit possible, ce que je ne puis présumer, que ce papier garanti par le taux modéré de ses intérêts, par une hypotheque spéciale & certaine, par l'honneur de la nation, si ce papier pouvoit encore éprouver la fluctuation de l'agiotage, pourquoi cette alternative d'accroissement ou de diminution dans sa valeur ne frapperoit-elle pas plutôt les créanciers de l'état que les simples cultivateurs, plutôt ceux qui ont fait avec l'état des opérations lucratives que les citoyens tranquilles qui n'ont connu du gouvernement que les charges & les impositions, plutôt enfin ceux qui ont brillé dans le luxe & les profits de la finance, que ceux qui, obscurs, pauvres & trop oubliés des rois, des grands & des administrateurs, ont cependant fabriqué, ou ces vêtemens fastueux qui les couvrent, ou fait naître les denrées bienfaisantes qui les nourrissent.

Avec un papier-monnoie, le peuple doit en supporter le discrédit ou dumoins en partager les dangers ; avec des quittances de finance, les hommes de cour, les hommes de banque, les hommes de loi restent attachés au sort de l'état. Le titre qu'ils ont en main les avertit sans cesse qu'ils doivent être citoyens.

Ce n'est point au peuple, ce n'est point aux propriétaires qu'il faut apprendre à aimer la patrie. Tout les y attache, & leurs travaux continus, & leurs jouissances si rares, & leur espoir toujours renaissant. C'est pour les hommes qui ont concentré toutes leurs vues, tout leur bonheur dans un porte-feuille, que vous devez créer une patrie. Il est temps qu'ils connoissent & le desir de la servir généreusement pour elle-même, & la douceur d'en avoir une.

Forcés par leur propre intérêt à devenir citoyens, c'est alors que ces nombreux créanciers s'efforceront d'échanger leur papier territorial, contre les fonds qu'il représente : « on parle de vendre, a dit mon éloquent collegue, M. de Mirabeau, & l'on ne fourniroit au public aucun moyen d'acheter ! Ignoreroit-on qu'avec rien on ne fait rien » ? Les quittances de finance sont les moyens justes & modérés d'acheter, & de faire tout ce qu'il est avantageux d'exécuter. Envain les possesseurs de ces quittances voudroient-ils les faire circuler dans les atteliers & & les manufactures, ils n'y ont pas cours. L'agriculture seule leur offre des champs, & ses travaux, de tous les plus naturels à l'homme ; elle seule les appelle pour leur rendre le repos, des sentimens patriotiques ; & peut-être un cœur. C'est alors, messieurs, que loin de vous être égarés dans votre route, vous êtes arrivés au but. Divisez les possessions, multipliez les propriétaires, créez de nouveaux sujets à l'état ; attachez tous les hommes au sol qui les a vu naître ; c'est le moyen de régénérer

les mœurs publiques ; & c'eſt la régénération des mœurs publiques qui peut ſeule aſſurer la gloire & le bonheur de votre conſtitution.

L'émiſſion des quittances de finance, mais non celle des aſſignats ayant un cours forcé, peut fixer le véritable point de vue du tableau que vous a offert M. de Mirabeau. C'eſt alors que vous pourrez réellement y conſidérer le civiſme ſe reveillant tout-à-coup dans de certaines claſſes après une profonde létargie. Mais pour faciliter ce réveil, mais pour que l'état fût à la fois bienfaiſant & juſte, il pourroit aſſurer un avantage à ſes créanciers ; il pourroit leur accorder une faveur dans les acquiſitions à faire ; que celui qui ſoldera ſes achats avec le papier national, obtienne à encheres égales la préférence ſur l'argent. Dès-lors, la valeur de ce papier ne pourra qu'accroître. Du moins ſon émiſſion, quelque conſidérable qu'elle ſoit, circonſcrite dans d'heureuſes limites, & bornée par des rives opulentes, ne viendra pas, comme deux milliards d'aſſignats, c'eſt-à-dire, comme un torrent dévaſteur, entraîner dans ſon cours, & les comptoirs des villes, & les cabanes des laboureurs.

Sans doute les beſoins urgens de nos finances pour la fin de cette années & le commencement de la prochaine, exigeront une nouvelle émiſſion d'aſſignats, mais du-moins qu'elle ſoit ſans cet intérêt qui doit la diſcréditer ; qu'elle ſoit annoncée invariablement comme la derniere.

Prenons alors les moyens les plus prompts d'accélérer la perception des impôts, de mettre le niveau entre la dépenſe qui n'eſt point encore parfaitement connue, & la recette à exiger des contribuables ; augmentons nos efforts, doublons le temps s'il eſt poſſible, & travaillons la nuit, le jour, à cet important objet ; c'eſt le *palladium* de la conſtitution ; c'eſt le ſalut du peuple ; c'eſt la loi ſuprême.

Par cette double émiſſion & d'aſſignats très-limités, & de quittances de finance, nulle convulſion, aucun déchirement déplorable. Ah ! ne devenons pas, je vous en conjure, ſemblables à ces empiriques qui, lorſqu'on auroit pu guérir ſans froiſſement, ſans ſéparation cruelle, avec des calmans & le baume du temps, prennent hardiment le fer & le feu, & viennent porter les angoiſſes & la douleur ſur des êtres d'autant plus reſpectables, qu'ils ſont malades & ſenſibles.

Projet de décret.

« L'aſſemblée nationale, ouï le rapport de ſon comité des finances, a décrété ce qui ſuit :

1°. Il ſera inceſſamment procédé à la liquidation de la dette publique ; & à cet effet, il ſera adjoint trente nouveaux membres

à chacun des comités de liquidation & de judicature, pour reconnoître chaque partie des créances exigibles & arriérées :

2°. Immédiattement après il ſera délivré à chaque créancier dont la créance aura été liquidée, une quittance de finance ou reconnoiſſance de ſa valeur, ſuivant la forme qui ſera déterminée.

3°. Les quittances de finance ſeront diviſées en coupons de 1000, 500, 300 & 200 liv. ; & il ſera fixé un intérêt annuel de trois pour cent, diminuant d'un pour cent chaque année.

4°. Les porteurs de quittances de finance ſeront excluſivement admis à l'acquiſition des biens nationaux.

FIN.

A TOULOUSE,
chez BROULHIET, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Rome.